

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Dix Neuf Décembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

27 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU M. LABRE, Mmes LECOIN, DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, POCHART, Mme KOSITZKI, M. DASSONVILLE, Mme LEROY, M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes DESCAMPS, MANIA, PONTTHIEUX, M.M. COSSART, WAVRANT, Mme DOISY, M. RIVIERRE.

2 POUVOIRS : Mmes GORNIAC, MAAROUFI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PRÉVOT.

OBJET : Demande de Subvention RTE -Enveloppe de fonds restant pour les Communes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre du Plan d'accompagnement de projet (PAP) de la ligne électrique Avelin et Gavrelle, un solde de subvention à destination des Collectivités reste à distribuer .

Pour cela les communes doivent présenter un dossier de projet porteur auprès de RTE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de monter un dossier pour le changement des éclairages en LED aux Stades de la Longueville . Un devis a été demandé à la Société DEVRED pour la fourniture de ces LEDS qui seront installés par les Services communaux . Le devis s'élève 35.554,00 € HT et le montant des subventions seront de 18.295,00 € et une participation ENEDIS (R8) de 2.844,00 € . Le montant restant à charge communal est de 14.415,00 € HT.

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à déposer ce dossier de demande de financement pour la réalisation de cette opération et précise que la Commune assure RTE du caractère certain et non aléatoire de la réalisation du projet et s'engage à compenser une éventuelle baisse et/ou défection des cofinancements par une augmentation de sa part d'autofinancement.

La présente délibération annule et remplace la précédente, suite à la demande de mise en conformité de RTE dans le cadre du dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE

Monsieur de Maire à déposer ce dossier et de réaliser cette opération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,

Envoyé en sous-préfecture le 27/01/2023  
Réceptionné en sous-préfecture le 30/01/2023  
Publié sur le site internet le 30/01/2023